

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

*Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail*  
*Ministère du travail, de l'emploi et de la santé*  
*Nomination*

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 4 octobre 2011 portant nomination des membres du comité d'hygiène et de sécurité ministériel chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel institué au ministère du travail et des affaires sociales et compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**

NOR : ETSO1181197A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 23 février 1996 créant un comité technique paritaire ministériel au ministère du travail et des affaires sociales et compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2003 portant création d'un comité d'hygiène et de sécurité ministériel chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel institué auprès du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2005 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel institué auprès du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et fixant le nombre de sièges attribués à chacune d'elles,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés en tant que représentants de l'administration au comité d'hygiène et de sécurité ministériel chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel :

#### *Membres titulaires*

M. Joël BLONDEL, directeur de l'administration générale et de la modernisation des services.

Mme Mireille LE CORRE, sous-directrice des ressources humaines.

Mme Isabelle HERRERO, chef du bureau RH5.

M. Didier TILLET, responsable de l'UT du Val-d'Oise.

Dr Patricia MALADRY, inspection médicale du travail et de la main-d'œuvre à la direction générale du travail.

#### *Membres suppléants*

Mme Nathalie MARTHIEN, chef de service de l'administration générale et de la modernisation des services.

M. Jean-Claude MICHAUD, adjoint à la sous-directrice des ressources humaines.

Mme Anne-Marie DECOVILLE, adjointe au chef du bureau RH5.

M. Éric GORET, chef du bureau DASC1, direction générale du travail.

Mme Yasmina TAÏEB, chef du pôle travail, DIRECCTE Haute-Normandie.

*Membre de droit*

Le médecin de prévention.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel :

*Membres titulaires*

CGT : Mme Maithe JORDAN, UT du Rhône ; Mme Brigitte DAMIE, DIECCTE de Guyane.  
CFDT : M. Marc MERCIER, DIECCTE de Guyane.  
FO : M. Robert PELLETIER, UT de la Charente.  
Sud-Travail : M. Marc CORCHAND, UT de Meurthe-et-Moselle.  
SNU : M. Philippe SOTTY, DIRECCTE PACA.  
UNSA : M. Michel ZEAU, UT de Loire-Atlantique.

*Membres suppléants*

CGT : Mme Martine CORNELOUP, UT de l'Ardèche ; Mme Lydie VINCK, DARES.  
CFDT : Mlle Christel LAMOUREUX, UT de Paris.  
FO : Mme Isabelle MONTAVON-RENOU, DIRECCTE d'Alsace.  
Sud-Travail : Mme Martine DEVILLERS, UT de Paris.  
SNU : M. Thierry MARTEL, UT de Paris.  
UNSA : Mme Martine NOULIN, DAGEMO.

Article 3

L'arrêté du 9 février 2006 modifié, portant nomination des membres du comité d'hygiène et de sécurité ministériel chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel institué auprès du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, est abrogé.

Article 4

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 4 octobre 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services,*  
J. BLONDEL